



2021

Rapport détaillé du prix et de la qualité du Service Public de Prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la



<u>Présentation générale</u>	3
LES INDICATEURS TECHNIQUES	
Données générales	5
La collecte en porte à porte	6
Présentation générale de la collecte	7
La collecte des ordures ménagères résiduelles	8
La collecte sélective	8
La collecte des déchets verts	9
La collecte des encombrants	10
La collecte en apport volontaire	11
Les bornes apports volontaire aériennes et enterrées	12
Les déchetteries	13
Les filières REP (responsabilité élargie des producteurs)	14
Le compostage individuel	16
Le traitement	17
Le transit des déchets	18
Le traitement des déchets	18
La communication et la médiation environnementale	19
Communiquer, informer, sensibiliser	20
LES INDICATEURS FINANCIERS	
Les dépenses de fonctionnement	24
Les frais de personnel	26
Les montants annuels des principales prestations	26
Les recettes de fonctionnement	27
CONCLUSION	29
ANNEXES	34
Synoptique tonnage	
Synoptique financier	
Synthèse de la gestion des déchets de 2008 à 2020	
Organigramme fonctionnel du service	



Présentation générale

L'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales et le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 instituent l'obligation de publication d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Le territoire concerné

La CINOR assure le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés auprès des 211 936 habitants (population dite municipale, Source DGF), en 2021, des 3 communes qui la composent (Saint Denis, Sainte Marie et Sainte Suzanne).

	2020	2021
Saint-Denis	150 535	153 810
Sainte-Marie	33 234	34 061
Sainte-Suzanne	23 718	24 065
Total	207 487	211 936

La compétence

La CINOR est chargée de l'ensemble des opérations liées à la prévention, la pré-collecte et la collecte des déchets ménagers et assimilés. **La valorisation et le traitement des déchets collectés sont assurés par SYDNE* le syndicat mixte de traitement des déchets pour le bassin Nord-Est.**

À ce titre, la CINOR assure la gestion de nombreux services :

- La prévention des déchets et communication
- La mise en place et l'entretien du parc de contenants (bacs roulants, conteneurs d'apport volontaire, corbeille à papiers et des composteurs) ;
- La collecte en porte-à-porte des ordures ménagère, des biodéchets ; des déchets recyclables, des encombrants et des déchets verts ;
- La collecte des bornes d'apport volontaire pour le verre sur tout le territoire.
- La collecte des bornes d'apport volontaire en déchetterie (emballages métalliques, huile, papiers, plastiques)
- La gestion du parc de déchetteries
- La collecte des corbeilles à papier
- La collecte d'autres déchets (ferrailles, piles, batterie, pneus)

La compétence est assurée au sein de le CINOR par la Direction de l'environnement, composé de 100 agents et 5 emplois contractuels.

Le service environnement participe à la définition de la politique de la CINOR en matière de collecte des déchets selon les orientations de la commission Environnement.

Les équipements en place

Pour exercer sa compétence Déchets, la CINOR dispose des équipements suivants :

- **Un centre de transit** des déchets à la Jamaïque, propriété de la CINOR exploité depuis 2019 par Valderun dans le cadre d'un marché public de 4 ans.
- **un réseau de déchetteries** appartenant à la CINOR, composé de 11 unités dont 2 gérées en régie et 9 en gestion externalisée par marchés publics de 3 ans.



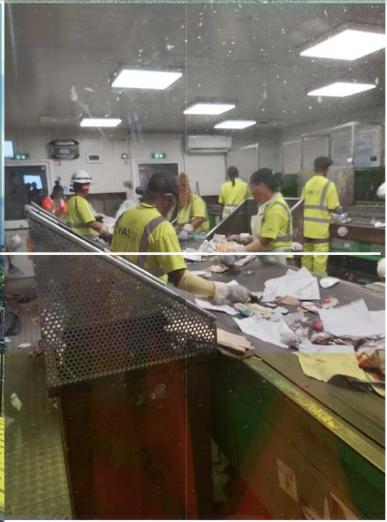
- **Une ressourcerie** à la Mare, propriété de la CINOR.

**Le SYDNE assure la valorisation et le traitement des déchets*





LES INDICATEURS TECHNIQUES



Données générales

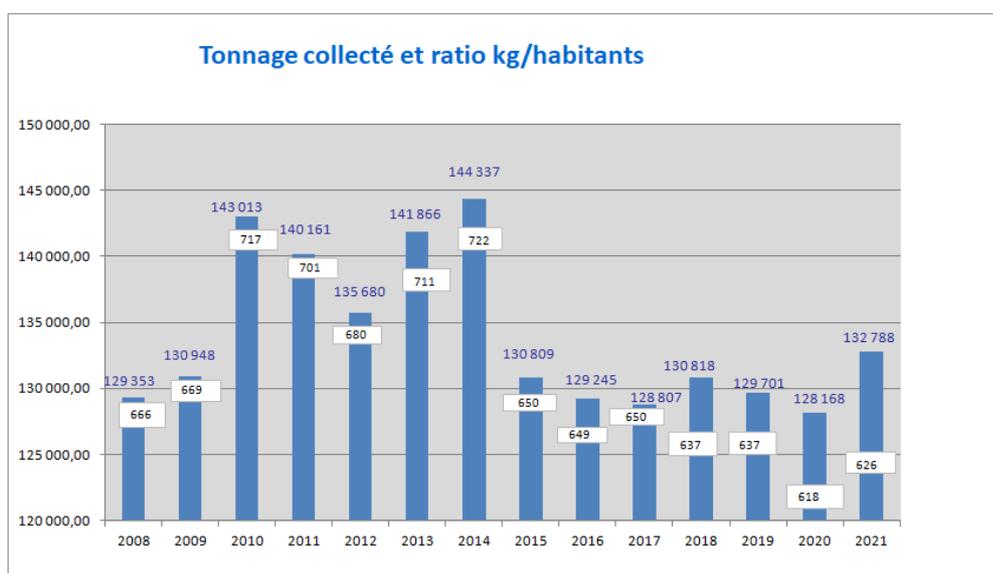
Le tonnage global des déchets collectés sur la CINOR est à la hausse (+3.60 %).

Après 3 années consécutives de baisse, les tonnages collectés en 2021, sur l'ensemble du territoire, sont à la hausse.

Cette évolution semble être liée à une reprise d'activité suite au covid-19.

Ainsi, le ratio kg/hab: **626,55 kg/hab** pour une population de **211 936 habitants** en augmentation (+ 2.14%) (données DGF. Population municipale). L'objectif de réduction fixé dans la Loi Anti- Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) de 2020, de baisse de 15 % de la production de DMA d'ici 2030 par rapport à 2010. Bien qu'en 2020, nous étions à -13.60%, en **2021, nous sommes à -12,60 %**.

En France hexagonale, selon les chiffres de l'ADEME 2017, nous sommes à une moyenne de **580 kg/habitant/an** de déchets ménagers.



	Tonnages Collectés			Ratios kg / habitant /an		
	2020	2021	Evolution	2020	2021	Evolution
Ordures ménagères	57 034,60	59 637,12	4,56%	274,88276	281,39	2,37%
Déchets Recyclables	6 213,30	6 599,30	6,21%	29,947708	31,14	3,98%
Encombrants	26 102,93	27 971,84	7,16%	125,80513	131,98	4,91%
Déchets Verts	24 435,19	24 800,56	1,50%	117,76733	117,02	-0,64%
Verre	2 701,92	2 838,68	5,06%	13,022117	13,39	2,86%
Autres *	8 031,83	5 579,71	-30,53%	38,707823	26,33	-31,98%
DEEE	1 188,70	1 264,76	6,40%	5,7290336	5,97	4,17%
Filière rep	90,32	96,56	6,91%	0,4353044	0,46	4,66%
Déch MTX biodéchets	2 369,22	3 525,40	48,80%	11,418643	16,63	45,68%
		473,62				
TOTAL	128 168,01	132 787,55	3,60%	617,71586	626,55	1,43%



La collecte en Porte à porte



DÉCHETS VERTS



ENCOMBRANTS



Présentation générale de la collecte

Le périmètre des collectes

Le Code Général des Collectivités Territoriales instaure, depuis 1975, l'obligation pour les collectivités de collecter et de traiter les déchets ménagers et assimilés.

La CINOR collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire et dans les limites du règlement de collecte :

- les **déchets ménagers** = déchets des ménages de l'agglomération: ordures ménagères, recyclables, les biodéchets déchets occasionnels (encombrants, déchets verts,...) ;
- les **déchets assimilés** = déchets des professionnels (commerces, administrations, artisans...) pouvant être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, du fait de leurs caractéristiques et de leur volume.

Le parc de bacs poubelle

Le parc de bacs a augmenté (+1.37%) pour atteindre **133 653** bacs qui correspondent à près de **25.23** millions de litre en 2020.



Evolution globale du parc de bacs

	2020	2021	Evolution
Bacs gris	71 266	72 173	1,27%
Bacs jaunes	62 387	63 332	1,51%
bacs biodéchets		26 653	
TOTAL	133 653	162 158	21,33%

La composition du parc de bacs est quasi-homogène (44,50 % de bacs gris et 39.05 % de bacs jaunes) avec une croissance supérieure (+ 1.51%) des bacs à déchets recyclables.

Les marchés de collectes en porte à porte

Le nouveau marché de collecte divisé en 3 lots géographiques et par type de déchets a débuté en octobre 2019 pour Saint-Denis et en mars 2020 pour Sainte Marie et Sainte Suzanne.

- NICOLLIN et Manzell Prop'té sur Saint Denis, pour la collecte des ordures ménagères, des biodéchets et recyclables**
- SUEZ REUNION sur Sainte Marie et Sainte Suzanne, pour la collecte des ordures ménagères et recyclables.**
- NICOLLIN et la Cooptram, sur Saint Denis, Sainte Marie et Sainte Suzanne, pour la Collecte déchets verts et encombrants**



La collecte des ordures ménagères résiduelles et des biodéchets



Mode de collecte

Les ordures ménagères sont collectées **en porte-à-porte**

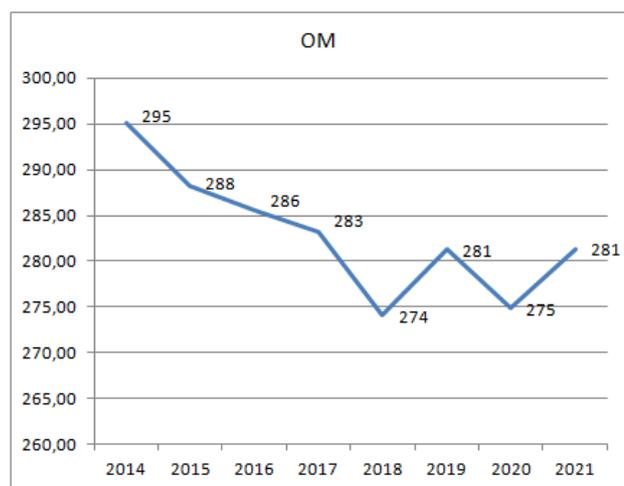
Fréquence de collecte

En 2019, les fréquences de collecte en porte-à-porte varient de la façon suivante :

- **3 fois par semaine** sur le centre ville de Saint Denis
- **2 fois par semaine** sur les autres secteurs du territoire de la CINOR

Evolution du flux

L'évolution du gisement connaît une hausse cette année (+ 4.56 %) après deux années particulières liées à la crise Covid , le ratio de 2021 est quasi identique à celui de 2019.



En 2021, les ordures ménagères résiduelles collectées représentent **281,39 kg/hab/an** soit **59 637,12 tonnes**.

Le démarrage de la collecte des biodéchets était prévu au 1^{er}/10/2020 avec une campagne de communication sur la

période août-septembre. Toutefois, la crise sanitaire (confinement du 17/03/20 au 11/05/20) est venue bouleverser ce planning et a empêché toute communication et concertation préalable.

Aussi, la collecte des biodéchets a réellement démarré le 1er avril 2021, soit 15 mois après la date de démarrage de la Collecte en porte à porte des ordures ménagères, des biodéchets et des recyclables de Saint Denis. En 2021, le gisement de biodéchets est essentiellement capté au moyen de bacs individuels distribués aux foyers pavillonnaires : **473,62 tonnes** . La dotation de contenants en habitat collectif et notamment avec les bailleurs, les professionnels et les écoles est en cours de réalisation

La collecte sélective

Les matériaux concernés sont :

Emballages métalliques (boîtes en acier et aluminium), papiers et cartons (cartonnettes et journaux/magazines), bouteilles et flacons en plastiques.



Mode de collecte

Depuis 2004, les déchets recyclables sont collectés majoritairement **en porte-à-porte**, en bacs jaunes. En complément, des conteneurs d'apport volontaire sont mis en place en déchetterie.

Fréquence de collecte

En 2019, les fréquences de collecte en porte-à-porte varient de la façon suivante :

- **1 fois par semaine** sur le centre ville de Saint Denis
- **1 fois tous les 15 jours** sur les autres secteurs du territoire de la CINOR

Pour le bac jaune (hors Verre), la **performance de collecte des déchets recyclables (taux de captation)** est à **6 599.30 tonnes (- 6,21 %)**, qui correspond à une hausse du ratio à **31,14 kg/habitant (3.98%)**.

Cette hausse des volumes de déchets recyclables constatée en 2021 est corrélée par une augmentation de la qualité du gisement, qui se traduit par **une performance de tri (taux de tri) plus élevée cette année, avec un ratio de 22,66 kg/habitant (+10.88%) avec un taux de refus en baisse (25.91 %).**

Près d'un tiers des déchets collectés en bac jaune sont refusés au centre de tri et réorienté sur la filière de traitement des déchets ultimes.

Taux de captation : 31.14 kg/hab
Taux de valorisation : 14.59 kg/hab
Taux de refus : 25.91%

La pandémie du COVID 19 a perturbé le geste de tri de nos administrés en 2021. **Tout l'enjeu aujourd'hui sera de poursuivre la baisse des volumes d'ordures ménagères et d'encourager les administrés à reprendre et à améliorer le geste de tri des emballages ménagers recyclables.**

RECAPITULATIF PERFORMANCE DE TRI DECHETS RECYCLABLES			
Déchets recyclables	2020	2021	Evolution 2020-2019
Collectés	6213,76	6599,3	6,20%
Déchetteries+pré tri	643,56	917,80	42,61%
Porte à porte	5 570,20	5 681,50	2,00%
Performance de captation kg/hab	29,95	31,14	3,98%
Gisement après tri			
Valorisés	2 267,30	3 092,96	36,42%
Le plastique	416,57	415,501	-0,26%
Journaux magazines & cartons	1715,34	2570,95	49,88%
Emballages métalliques	135,39	106,504	-21,34%
autres			
Performance de tri kg/hab	20,44	22,66	10,88%
Part de recyclables valorisé/collecté	36,49%	46,87%	28,45%
Refus de tri	1973	1709,64	-13,35%
Taux de refus de tri	31,75%	25,91%	-18,41%

Le déploiement des bornes enterrées en pied d'immeuble participe à cette stratégie de reconquête du territoire en faveur du tri sélectif.

En 2021, les bornes recyclables nous ont permis de collecter près de **188,78 tonnes** en habitat collectif.



La collecte des déchets verts

Mode de collecte

Les déchets verts sont collectés **en porte-à-porte et en apport volontaire en déchetterie et en apport direct par les communes membres de la CINOR.**

Fréquence de collecte

Les fréquences de collecte en porte à porte suivent un calendrier saisonnier :

- 2 collectes par mois en saison humide (novembre à mars)
- 1 collecte par mois en saison sèche (avril à octobre)

L'absence d'événements cycloniques en 2021 a contribué à maintenir la production des déchets végétaux collectés (+1,50 %) à **24 800.56 tonnes** :

- 16 602 tonnes en porte à porte-à-porte (+4,85 %)
- 5 812 tonnes en déchetteries (+16.50%)
- 2 385 tonnes d'apports villes (-33.98 %)



96,41 % des tonnages de végétaux collectés sur la CINOR sont valorisés par broyage ou compostage.



La collecte des encombrants

Mode de collecte

Les encombrants sont collectés en porte-à-porte **une fois par mois**, en apport volontaire en déchetteries et par les communes membres de la CINOR.



ENCOMBRANTS

Les encombrants ménagers collectés ont sensiblement augmenté (+7.16%) durant l'année.

Les tonnages en déchetteries ont augmenté (17,53 %), alors que ceux collectés en porte à porte diminuent cette année (- 4.37 %). Toutefois, la tendance structurelle reste confirmée avec des **apports en déchetteries (13 546 tonnes) qui sont le double de ceux en porte à porte (5 556 tonnes).**

Le développement des Ressourceries (La Mare et bientôt à Bagatelle Ste Suzanne) sur notre territoire participe à la stratégie de valorisation matière pour ce flux des encombrants. Il convient de privilégier l'apport sur ces sites pour garantir leur valorisation et participer ainsi à la réduction des tonnages à l'enfouissement. La synergie avec notre réseau de déchetteries reste à développer.



Corbeilles de rue :

Le parc de corbeilles à papier continue de se développer sur l'ensemble du territoire CINOR, afin de répondre au mieux au besoin de salubrité publique.

Au 31 décembre 2021 le parc comptait **3 807 corbeilles de rue** (+ 5.46 %), dont une cinquantaine de corbeilles de tri sélectif. La collecte quotidienne et constante des déchets justifie l'utilité de ses équipements de proximité.

Comme tous les ans le parc a connu de nombreuses détériorations (**2 356 interventions pour réparation**), mais le parc s'est aussi développé par de nouvelles poses (**197 nouvelles corbeilles installées**). L'augmentation des poses corbeilles à papier est dû principalement au plan de propreté de la ville de St Denis ainsi qu'au renforcement des corbeilles au niveau des arrêts de bus, plan de Sodiparc.

13 agents de régie sont chargés du vidage à raison de 2 fois/semaine sur tout le territoire et tous les jours en centre ville.

En outre, deux équipes de régie, en binômes, assurent la maintenance des équipements, ainsi que d'installer les nouvelles corbeilles à papier.

Pour améliorer la qualité du service, une équipe de lavage de corbeilles, de 3 agents, a permis de nettoyer **2 352 corbeilles en 2021 sur tout le territoire.**

Caissons

La mise à disposition de caissons pour les cimetières des communes-membres et pour les manifestations diverses (sportives, culturelles, culturelles...) a permis de collecter **168 tonnes de déchets encombrants.**

Soit une diminution de **- 42.26 %** de tonnage collecté par rapport à l'an dernier.





La collecte en apport volontaire



Les bornes d'apport volontaire

Le parc de bornes d'apport volontaire de la CINOR se compose de **571 BAV** dont :

Flux	Domaine Public	Déchetteries	Total
VERRE	468	17	485
RECYCLABLES	18	68	86
Total	486	85	571

LE VERRE :

Le gisement de verre connaît une augmentation (+ 5.06 %) soit **2 838 tonnes**, équivalent à **13.39 kg/habitant** en 2020.

Le ratio de dotation actuel, uniquement pour le flux « verre » (soit 468 BAV considérées) est de **452 hab/borne** pour le territoire CINOR, ce qui est proche du ratio de référence national (ADEME), qui est de 435 hab/bav recommandé pour une typologie d'habitat mixte (« tous milieux »).



A noter, en prenant en compte le gisement 'verre', la **performance de collecte des déchets recyclables (taux de captation) s'élève à 44.53 kg/hab (+1.12 %)** pour une **performance de tri de 36.05 kg/hab (7.76%)** Soit un gisement de recyclables collecté (bac jaune+ verre) valorisé à **80.96 %**.



RECAPITULATIF PERFORMANCE DE TRI DECHETS RECYCLABLES (y compris le verre)			
Déchets recyclables	2020	2021	Evolution 2020-2019
Collectés	9 137,10	9 437,98	3,29%
Déchetteries+pré tri	643,56	917,8	42,61%
BAV verre	2 701,92	2838,68	5,06%
Porte à porte/ BAVE	5 570,20	5 681,50	2,00%
Performance de captation kg/hab	44,04	44,53	1,12%
Gisement après tri			
Valorisés	6 942,22	7 641,27	10,07%
Le verre	2 701,92	2 838,68	5,06%
Le plastique	416,57	415,5	-0,26%
Journaux magazines & cartons	1715,34	2570,95	49,88%
Emballages métalliques	135,39	106,5	-21,34%
autres			
Performance de tri kg/hab	33,46	36,05	7,76%
Part de recyclables valorisé/collecté	75,98%	80,96%	6,56%
Refus de tri	1973	1709,64	-13,35%

Les bornes enterrées

Dans le cadre du partenariat engagé depuis plusieurs années entre les bailleurs sociaux présents sur son territoire et la CINOR, la refonte des modes de collecte en habitat collectif, initiée en 2014, se poursuit avec le déploiement des bornes enterrées en pied d'immeuble en 2020 avec l'installation de **37 bornes supplémentaires**.

Actuellement, **177 bornes enterrées** sont implantées sur **29 résidences réparties** sur nos 3 communes.



Le choix des bornes enterrées permet à la fois de répondre à notre volonté d'améliorer le taux de captation de la collecte sélective en habitat collectif, grâce à une borne dédiée avec opercule spécifique et, pour le bailleur, ces équipements représentent un intérêt économique de part les coûts de maintenance réduit.

Les bailleurs ont également été sensibles à la suppression des nuisances visuelles et olfactives liées à la présence d'une rangée de bacs en pied d'immeuble.

Des conventions partenariales ont ainsi été établies pour formaliser l'acquisition et l'entretien de ces équipements sur le domaine privatif des bailleurs ou sur le domaine public communal.

Ces points sont automatiquement retirés des circuits de collecte Porte à Porte traditionnels (péréquation entre les lots Porte à porte et Point d'apport Volontaire du marché de collecte).

Le verre est collecté sur les circuits de vidage des bornes aériennes pour optimiser les coûts. Il n'y a donc pas de traçabilité sur ce flux en bornes enterrées.

Nous observons une progression du tonnage recyclage qui est (c'est une satisfaction) propre. Cette évolution croissante devrait être accentuée par le développement du parc de bornes enterrées mis en service cette année.

Sur l'année **2021**, nous avons collecté sur les **177 bornes installées sur notre territoire, dont 1 351 tonnes d'ordures ménagères (OMR) et 189 tonnes de déchets recyclables.**



Les déchetteries



Disposant d'un parc de **onze déchetteries**, réparti uniformément sur l'ensemble du territoire:

- 6 déchetteries sur Saint Denis
- 2 déchetteries sur Sainte Marie
- 3 déchetteries sur Sainte Suzanne

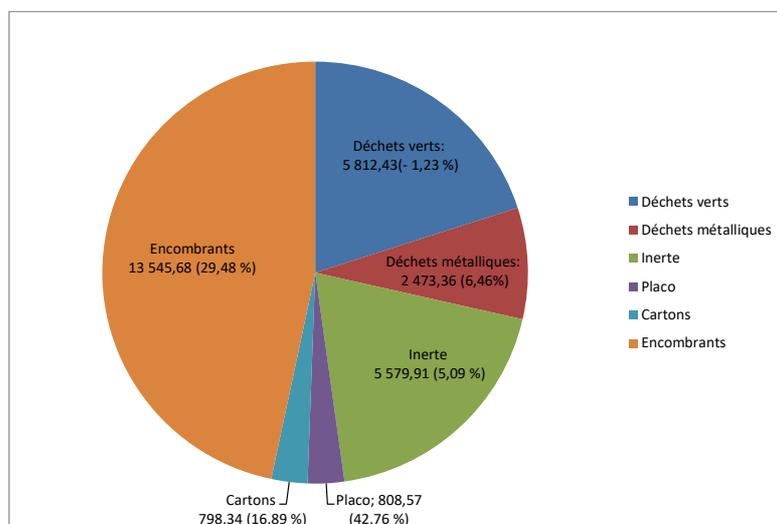


La gestion de nos déchetteries c'est-à-dire l'accueil, l'information, le contrôle et le déclenchement des vidages des contenants, procède selon deux types d'exploitation:

- 3 déchetteries sont en régie avec 8 agents CINOR: Bellepierre, Bois de Nèfles et Bretagne;
- Les 3 autres déchetteries de Saint Denis : Sainte Clotilde, La Montagne et Cité Hyacinthe avec Recyclage de l'Est et les 5 déchetteries de Sainte Marie et Sainte Suzanne sont en gestion déléguée par un marché public de prestation de service.

Evolution du flux :

Une reprise de la hausse structurelle des flux collectés en déchetteries est observée cette année avec hausse conjoncturelle (+ 18.26 %) due, à priori, une reprise de l'activité économique.





Tonnages collectés en déchetteries :

	2020	2021	Variation
Gaspard	1 874,23	2 189,10	16,80%
La Mare	2 416,21	2 561,83	6,03%
Commune Bégue	2 532,86	2 977,80	17,57%
Marine	1 833,05	2 254,42	22,99%
Bagatelle	1 122,69	1 354,30	20,63%
Cité Hyacinthe	2 114,55	2 180,94	3,14%
Bretagne	3 418,67	4 744,62	38,79%
Bois de Nèfles	2 557,96	2 795,86	9,30%
Ste Clotilde	2 116,64	3 155,38	49,07%
Montagne	1 701,57	1 907,91	12,13%
Bellepierre	2 849,84	2 896,13	1,62%
total	24 538,27	29 018,29	18,26%

Nombres de visites	2 020	2 021	Ecart
La Montagne	23 556	29 677	25,99%
Sainte-Clotilde	21 020	27 163	29,22%
La Bretagne	20 050	28 529	42,29%
Bois de Nèfles	19 555	25 109	28,40%
La Bellepierre	10 868	13 564	24,80%
La Mare	6 404	7 992	24,80%
Cité Hyacinthe	12 680	16 833	32,76%
La Marine	9 523	11 754	23,42%
Gaspards	8 300	10 424	25,59%
Commune Bègue	11 200	15 166	35,42%
Bagatelle	5 125	6 795	32,58%
Total	148 281	193 005	30,16%

Avec la reprise d'activité , nous observons une hausse de tonnage qui est à corrélér avec la hausse de la fréquentation de nos déchetteries pour atteindre cette année, **193 005 entrées (30.16%)**.



DEEE



• Les filières REP

Les déchets d'équipements électroniques et électriques (D3E)

Les appareils d'équipement ménagers sont accueillis en déchetteries depuis 2012, soit en apport volontaire des administrés, soit par apport des régies communales. Le tonnage pour ce flux, qui relève de la filière professionnelle (responsabilité élargie du producteur), a connu une légère augmentation cette année (+ 6.40 %), avec **1 264.76 tonnes collectées sur nos déchetteries**.

Soit **246 052 appareils ménagers collectés sur nos déchetteries** qui seront ainsi recyclés.

Depuis la mise en place par la CINOR d'une collecte et d'un traitement séparés pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), par apport volontaire en déchetterie et reprise pour traitement par le déconstructeur agréé localement (RVE), la Collectivité bénéficie d'une compensation financière, par l'éco-organisme national, OCAD3E, reconduit en 2017 pour la période 2015-2020.

VOTRE BILAN 2021





La Collecte des batteries usagées

Notre partenariat avec l'ATBR (Association de Traitement des Batteries de la Réunion) continue par la mise à disposition dans les mairies des contenants adaptés pour le stockage des batteries et leur prise en charge gratuite. Le tonnage récupéré par la CINOR est de **21,50 tonnes en 2021**.

La collecte des pneus



Les pneus relèvent, tout comme les batteries, de la Responsabilité Elargie des Producteurs et doivent être reprises par les distributeurs locaux. Le tonnage récupéré sur le domaine public par la CINOR est de **27.05 en 2021**.

La collecte des piles

La mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués (services administratifs, bibliothèques, médiathèques, déchetteries et les écoles sur l'ensemble du territoire), a permis de collecter 6.85 tonnes de piles usagées en 2020.

Tonnages piles collectés	
2020	2021
6.85	3.49

Tous ces volumes ont été recyclés et ont permis de récupérer une grande quantité d'acier, de zinc, de nickel, de cobalt, de plomb qui seront réutilisés dans l'industrie pour fabriquer de nouveaux produits (couverts, gouttières, batteries etc...).



La collecte des textiles

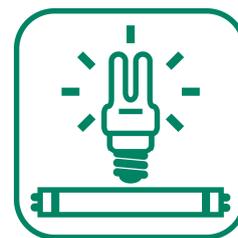
La CINOR a conventionné en 2015 avec l'association TTR (Ti TANG RECUP), à vocation d'insertion sociale, pour la mise en place de bornes à textile sur toutes les déchetteries.

La constitution de cette nouvelle filière de valorisation s'est consolidée de manière fulgurante avec le déploiement de nouvelles bornes sur l'ensemble du domaine public. **Sur nos déchetteries, c'est 40.42 tonnes de textiles qui ont été collectés et qui seront ainsi valorisés.**



La collecte des lampes

La collecte des lampes en déchetterie a permis de collecter **4.10 tonnes** de matière à valoriser.



LAMPES

La collecte des VHU

Suite au conventionnement avec la récente filière professionnelle VHUR, la CINOR fait prendre en charge par la filière, la collecte et le traitement des VHU abandonnés sur le domaine public et sur les parkings des bailleurs sociaux. La CINOR assure uniquement la gestion administrative auprès de VHUR des demandes d'enlèvement transmises par les polices et les bailleurs.

Au cours de l'année **2021, 1 008 VHU (soit 788,54 tonnes)** ont été enlevés et valorisés, **dont 417 chez les bailleurs.**



La collecte des petites ferrailles en vrac :

A noter que les déchetteries accueillent les déchets métalliques en vrac, ainsi c'est **2 473.36 tonnes** qui ont été compactées et conditionnées en conteneur en vue de leur exportation pour une valorisation. De plus, grâce au pré-tri effectué au transit de la Jamaïque, **263.50 tonnes** de ferrailles ont été traités.

Le compostage individuel



Il s'agit de doter gracieusement les usagers disposant d'un jardin, de composteurs individuels. Le recours au compostage individuel permet de réduire les volumes collectés en déchets végétaux principalement. Considérant les filières de traitement restreintes pour ce type de déchet, l'enjeu de réduire à la source ce flux est crucial dans la politique de gestion des déchets sur le territoire de la CINOR.

La promotion du compostage mobilise une cellule de 3 agents avec son encadrant dédiée aux missions de sensibilisation, de réservation de bac, de suivi de la livraison, de réalisation de démonstration et d'explications pour la constitution d'un compost de qualité avec remise d'un aérateur et d'un bioseau pour la collecte des déchets putrescibles de cuisine.

Nous recensons, en 2021:

- **493 livraisons de bac à compost (dont 13 composteurs pédagogiques),**
- **22 644 foyers équipés (+ 2.16%),**

Soit un taux de couverture de près de **55%** de l'ensemble des foyers pavillonnaires comptabilisés sur notre territoire (40 000 foyers individuels selon INSEE).

Plus d'un foyer sur deux participe donc à la valorisation de ses déchets fermentescibles.

Cette évolution favorable de réduction des déchets à la source, inscrite dans notre politique déchets n'a pu se faire sans une volonté et un effort financier significatif de la Collectivité : **493 dotations de bac à compost** et leurs accessoires en **2021**.



Le traitement des déchets



Transit des déchets

L'intérêt du centre de transit de Saint Denis, par la massification des volumes, permet d'optimiser les trajets vers le centre d'enfouissement de Sainte Suzanne.

Le gisement traité (encombrants et ordures ménagères) connaît, cette année, une légère hausse au Transit (+1.60 %).

La valorisation des biodéchets par compostage individuel et le développement de l'activité des Ressourceries concourent à la réduction des tonnages d'encombrants et d'ordures ménagères collectés.

tonnages transit	2 020	2021	% évolution
OMR en PàP	40 986	42 436,10	3,54%
Enc en PàP	3 650	3 583,45	-1,82%
Enc Villes	4 852	3 829,83	-21,07%
DIB	2 318	2 312,43	-0,24%
biodéchets		473,62	
Total Tonnage	51 806	52 635,43	1,60%

Seuls le flux des encombrants villes baisse significativement (- 22,21 %). Le renforcement de la collecte des dépôts sauvages justifie ce report de tonnage sur les encombrants des déchetteries.

Travaux de modernisation

Les études se poursuivent pour la réalisation du nouveau centre de transit des déchets de St Denis. L'ouverture est prévue pour 2024.



Traitement des déchets

La compétence de traitement est transférée au syndicat mixte, SYDNE, depuis mai 2015. SYDNE gère, par marchés publics, le traitement et la valorisation des déchets collectés sur la CINOR.

Les déchets non dangereux non valorisables de la collectivité sont stockés dans l'installation de stockage des déchets non dangereux de Sainte Suzanne. Seuls les flux d'ordures ménagères, d'encombrants, d'inertes et de déchets placoplatre sont orientés au centre de Valorisation Multifilières de Ste Suzanne.

Ainsi, les 132 787.75 tonnes collectées en 2021 ont fait l'objet d'un traitement comme suit :

- **17 714.93 tonnes de déchets encombrants** ont été triés au centre de Valorisation Multi-filières qui correspond à 13 % de l'ensemble des déchets collectés.
- **72 952.25 tonnes de déchets** ont été traitées au centre de Valorisation Multifilières qui correspond à 56 % de l'ensemble des déchets collectés
- **42 120.37 tonnes de déchets collectés** ont fait l'objet d'une valorisation matière et organique, qui correspond à 32% de l'ensemble des déchets collectés



La Communication et la médiation environnementale



La Prévention des déchets par la médiation environnementale

A / Le pôle médiation environnementale en 2021 comprend :

- Une cellule de médiateurs (4 agents) pour l'habitat collectif
- Une cellule de médiateurs (10 agents) pour l'Habitat pavillonnaire
- Une cellule dédiée aux interventions scolaires (écoles primaires et manifestations événementielles (4 agents)

Soit un effectif total de 18 agents avec le responsable de pôle.

La mission des agents du pôle consiste à améliorer le comportement de nos administrés sur la gestion de leurs déchets. Ils informent / sensibilisent en intervenant auprès des administrés en porte à porte, dans les espaces publics, les écoles sur des sites classés pour l'environnement ou même dans les manifestations culturelles, sportives publiques ou privées.

B /Le Pôle Médiation Environnementale, les actions en 2021 :

Avec les mesures liées à la crise sanitaires COVID 19, les interventions du pôle médiation ont été fortement perturbées en 2020. Le travail s'adaptant au contexte, 2021 a été une année de **reprise des activités en porte-à-porte**, notamment avec les explications sur l'usage du bac de biodéchets aux administrés de Saint-Denis et le **retour des manifestations** : salons, événementiels...

En 2021, les agents du pôle ont réalisé les missions suivantes :

1- La Communication liée à la collecte des biodéchets

Afin d'expliquer les nouveautés liées à la mise en œuvre de la collecte des bacs marrons et remettre le matériel de pré-collecte nécessaire à la collecte des biodéchets sur la commune de Saint-Denis (30 000 foyers en maison individuelle et 40 000 foyers en immeubles), la CINOR a conventionné en 2021 avec la Fédération Dionysienne d'éducation populaire (FEDEP) / la ville / le tissu associatif. Pour sensibiliser les 90 000 foyers de Saint-Denis, le dispositif de communication intitulé « les messagers du Biodéchet : tous médiateurs de la FEDEP, CINOR et bénévoles associatifs » comportait :

a /Une mission en Porte-à-porte consistant à remettre aux usagers du matériel de pré-collecte (un bioseau et un guide de tri) et expliquer les consignes spécifiques liées à l'utilisation du bac marron.

Les Horaires : de 13h30 à 18 h (17 h selon couvre-feu COVID par moment)

C'est la cellule Habitat pavillonnaire qui a assuré principalement cette mission



b / Des « POINTS-TRI » dans les mairies et annexes – Logistique pour la communication

Lorsqu'un usager était absent, le médiateur laissait un avis de passage, document qui invitait l'usager à se rendre dans la mairie annexe du quartier dans un "POINT TRI", dispositif CINOR comprenant un à deux médiateurs CINOR et ayant pour mission de remettre le matériel et d'expliquer les consignes de tri aux usagers et de répondre aux diverses questions. Ce sont les agents de la cellule Habitat vertical qui ont assuré cette mission d'information dans les structures communales. Près de **3273 usagers** sont donc venus en mairie annexe pour récupérer leur matériel de tri.



c/ Une logistique importante liée à la remise des bioseaux aux usagers a également été assurée par cette cellule. Plus de 300 bioseaux ont été préparés pour chaque journée d'intervention (lavage, chargement et puis acheminement vers les quartiers en coordination avec les différentes équipes de « messagers du Biodéchet »

Ces « messagers du Biodéchet » ont suivi une formation assurée par le pôle pour avoir les éléments de langage nécessaires aux questions des habitants.



- **2 / Une médiation environnementale très variée.**

Sur l'ensemble du territoire, le pôle a assuré :

- la remise des calendriers de collecte et des guides de tri aux usagers ;
- Près de 16 points tri en pied d'immeuble en partenariat avec les bailleurs sociaux qui sont demandeurs d'actions de sensibilisation auprès des locataires pour améliorer leur cadre de vie. Les animations pied d'immeuble ont été systématiques lors de la livraison de bornes enterrées aux résidences.



- La sensibilisation des usagers présents sur les Zones d'Intérêt Communautaires (ZIC). Ces derniers ont été invités à ramener leurs déchets chez eux, un sac de tri a été remis ainsi qu'un sachet pour les déchets non recyclables. L'objectif étant de donner l'habitude aux usagers de ne plus laisser leurs déchets sur site. Cette opération a lieu pour chaque période de vacances scolaires.

Les actions de ramassage de déchets sur la voie publique ou le littoral de la CINOR venant ainsi confirmer l'élan écologique et l'intérêt de la population à la protection de leur environnement. Les associations comme Project Rescue Océan Réunion, Prop Réunion mais aussi des entreprises des groupes d'usagers ou de scolaires soucieux de la propreté de leurs quartiers organisent depuis 2020 près de deux nettoyages de sites par mois. Le pôle coordonne donc le soutien logistique et pédagogique. Afin de participer le jour de l'action de nettoyage, le pôle propose désormais aux organisateurs d'aider à l'acheminement des déchets ramassés (parfois l'action s'étend sur 2 voir 3 kilomètres) vers un seul point de collecte. Cela est possible grâce au vélo du tri de la CINOR, qui a pour mission de récupérer un maximum de déchets et de récupérer les emballages recyclables pour les valoriser.



- Ces opérations de plus en plus fréquentes attirent à chaque nouvelle édition de plus en plus de personnes et la presse également. Ce sont évidemment des actions qu'il faut encourager et que la CINOR soutient.

- A réalisé les outils, signalétiques pour la compréhension et la visibilité des messages de tri,
- A réalisé une dizaine d'interventions pédagogiques en milieu associatif pour expliquer la gestion des déchets.

A tenu les stands sur les événements sportifs, tel que le Grand Raid à la Redoute, dans les magasins (Carrefour / La Réserve, Leroy Merlin) pour leur participation à la semaine du Développement Durable (Action en interne également en collaboration avec la Direction Développement Durable).

Enfin, autre élément marquant, le pôle ne dispose plus de sa cellule dédiée aux interventions scolaires dû essentiellement à la crise Covid puisque deux agents intervenant dans les écoles sont considérés comme vulnérables. La Station du Grand Prado habituellement ouverte aux scolaires est en 2021 toujours fermée au public. Les demandes d'interventions dans les écoles ont donc été assurées par des prestataires. C'est la Direction Développement Durable, dans le cadre du PCAET- Axe 5 « Éducation à l'environnement » qui fait désormais le lien avec les écoles.

Police de l'environnement :

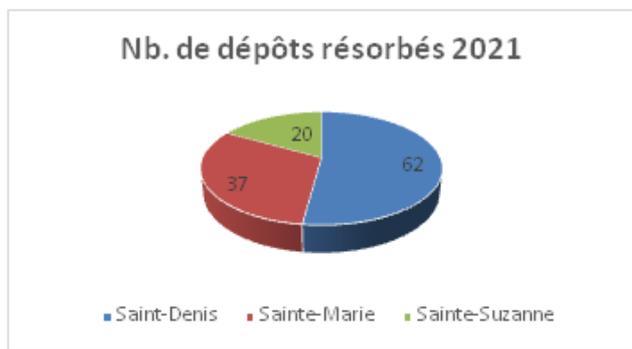
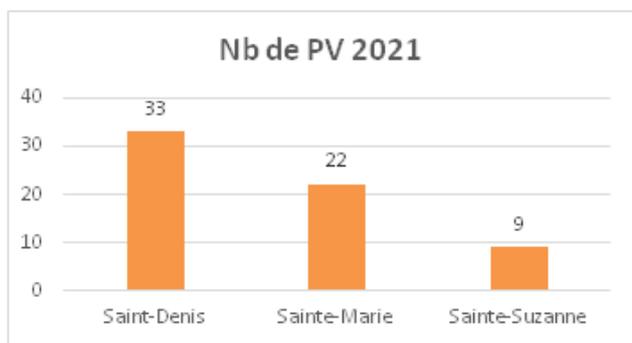
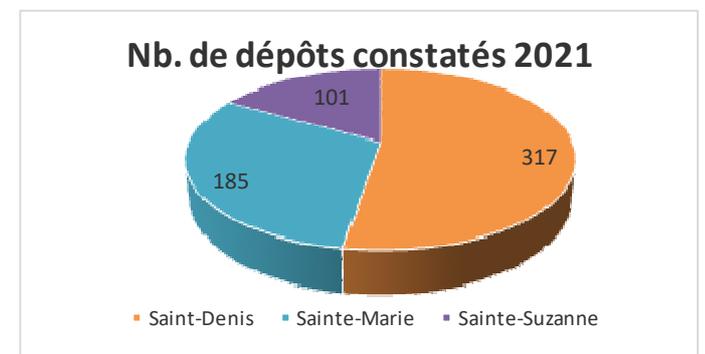
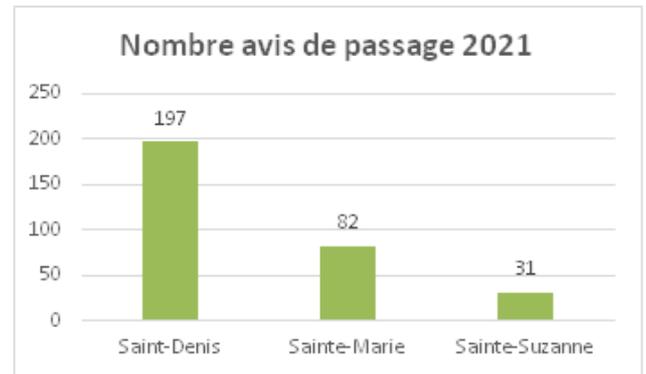
- BRIGADE DE L'ENVIRONNEMENT :

Depuis le 1^{er} juillet 2019, la brigade intervient sur les 3 communes-membres.

Ils répondent aux demandes spontanées des administrés dans un délai de 2 jours maximum.

Des avis de passages ont été mis en place afin de signaler à l'administré absent qu'une infraction a été commise. Ils informent également que le dépôt doit être résorbé dans un délai de 3 jours maximum sous peine d'être verbalisé.

Afin d'avoir un meilleur impact auprès de la population, des patrouilles communes avec la gendarmerie de Sainte-Marie et de Sainte-Suzanne ont été mises en place. Aussi, nous collaborons régulièrement avec les polices municipales afin d'obtenir des informations auxquelles nous n'avons pas accès en tant qu'ASVP (plaque d'immatriculation, identité...).



Synthèse CINOR :

	2020	2021
Nombre de dépôts sauvages	596	603
TOTAL PV	45	64
TOTAL DEPOTS RESORBES	193	119
TOTAL AVIS PASSAGES	481	310
MISES EN DEMEURE PM	3	3
RAPPORTS OPJ	4	3

La majorité des dépôts résorbés sont liés au non-respect du calendrier de collecte notamment les dépôts de déchets verts ou de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Soit un total de 603 dépôts dont 119 résorbés. 64 procès-verbaux, 3 rapports transmis à l'OPJ, 3 mises en demeure auprès de la police municipale

Le numéro vert : 0800 315 316

0 800 315 316

Service & appel
gratuits

Le prestataire du Numéro Vert renseigne les habitants sur le service (horaire de passage camion collecte, horaires des déchèteries...), et enregistrent les demandes d'interventions (commande de bac poubelle, demande de composteurs,..), les signalements d'anomalies, ainsi que les inscriptions aux animations, visites de sites qui sont traités ensuite par les agents du service Environnement.

Les horaires

Du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00

Le samedi de 7h00 à 12h00

Le Numéro Vert a enregistré une forte hausse des appels reçus avec 23 707 appels en 2021 (+ 39.57 % par rapport à 2020). 76.45 % des appels reçus (18 125) ont été répondus et traités. La différence correspond à des appels abandonnés pendant l'attente. A noter, que 71.59 % des appels répondus l'ont été en moins de 3 sonneries (ou moins de 3 secondes).

Typologie des appels :

➔ TOP 5 des Typologies d'appels

Département	Fonction	Nombre d'appels
Reclamations	Maintenance Bac Gris ou Jaune	3513
Information	Passage Collecte	1645
Reclamations	Problemes de collecte	1508
Information	Demande de calendrier	796
Informations_Coordonnees	Numero du Standard de la CINOR	754

Prédominance des appels concernant la maintenance des bacs (43%), suivi de demandes d'information sur les dates de passage de la collecte (20%)

LES INDICATEURS Financiers



Les indicateurs financiers



Les dépenses de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT en TTC	2020	2021	Evolution en %
PRE COLLECTE DES DECHETS	1 795 825	2 051 558	+14.24
Gestion déchetterie + transport des caissons	1 326 446	1 564 036	+17.91
Lavage des contenants	29 567	27 073	- 8.44
Gestion bacs poubelles	439 811	460 449	+4.69
COLLECTE DES DECHETS	12 949 676	12 515 580	-3.35
Collecte ordures ménagères	5 991 612*	5 411 211	-9.69
Collecte bac jaune	1 320 189*	1 250 347	-5.29
Collecte Encombrants	1 063 738	999 622	-6.03
Collecte déchets verts	2 816 997	2 775 232	-1.48
Collecte des biodéchets	1 517 011	1 596 917	+5.27
Collecte déchets métalliques	10 853	3 232	-70.22
Collecte caissons	49 207	58 520	+18.93
Collecte dépôts sauvages		119 461	
Vidage des BAV verre	180 069	195 186.95	8.39
Vidage des BAVE OMR/ CS		105 850	
TRANSIT DE DECHETS	1 363 203	1 422 971	+4.38
COMMUNICATION-REPRESSION	1 483 994	1 502 992	+1.28
Communication	398 995***	417 992	
Police municipale	1 085 000	1 085 000	
Total CINOR			
Précollecte/Collecte/Sensibilisation	17 592 699	17 493 102	-0.56
TRAITEMENT DES DECHETS/ part SYDNE	14 249 457	15 971 240	+12.08
TOTAL DU BUDGET RELEVANT DE LA TEOM	31 842 156	33 464 342	5.09

*rattachement de 667 350.67 € en 2020

** rattachement de 83 455.29 € en 2020

*** rattachement de 19 348.03 € en 2020

Le coût total des prestations de collecte et de traitement des déchets est de **33.46 M€ en 2021** contre **31.84 M€ en 2020**, (+5.09 %). A noter qu'en 2020, 770 163 € de 2019 ont été mandatés en 2020, la non prise en compte de cette antériorité porte l'écart entre 2020 et 2021 à +7.70 %

Les dépenses de la CINOR relevant de la compétence collecte des déchets semblent bien maîtrisées (- 0.56%) :

- ✓ Pré-collecte : + 14.24 %
- ✓ Collecte : -3.35 %
- ✓ Transit : +4.38 %
- ✓ Communication/Répression : + 1.28 %

Toutefois, la non prise en compte de l'antériorité de 770 163 € porte l'écart entre 2020 et 2021 à +3.98 %

Les dépenses de traitement des déchets relevant du syndicat mixte, le SYDNE, sont augmentées (+ 12.08 %).

Les frais de personnel

Les frais de personnel de la direction environnement de la CINOR permettent d'affecter avec **100 ETP (105 agents)**, répartis dans les pôles suivants

- Collecte des déchets
- Pré collecte
- Cadre de vie
- Médiation environnementale
- Gestion administrative et financière

Masse salariale en 2021		
Catégorie	Nb ETP	Mt total
Encadrants (4A + 4B)	8	573 642.92 €
Agents (cat. C)	92	4 685 851.14 €
Contractuel/ apprentis	5	95 140.82 €
Total :	105	5 354 634.88 €

4 agents comptabilisés CAT A du 01/01/2021 au 31/08/2021 puis 3 agents catégorie A du 01/09/2021 au 31/12/2021

3 agents comptabilisés CAT A du 01/01/2021 au 31/08/2021 puis 3 agents catégorie A à compter du 01/09/2021.

5 contractuels : 1 pendant 1 an; 2 pendant

Les montants annuels des principales prestations

	Nature de prestation	Type de contrat	échéance	Nom des entreprises	Montant annuel en k€ TTC
gestion des déchets	Fourniture et maintenance des bacs poubelles	Marché public de 4 ans	septembre-22	LRVP	Invest= 792 / Fonct = 279,75
	Collecte OMR-CS- biodéchets- VSD	Marché public de 10 ans	septembre-29	NICOLLIN	5 495
	Collecte OMR-CS- VSS-VSM	Marché public de 6 ans	mars-26	Suez	2 792
	Collecte encombrants et déchets verts	Marché public de 10 ans	septembre-29	NICOLLIN-COOPTRAM	3 441
	Collecte des bornes d'apport volontaire (aériennes+ enterrées)	Marché public de 3 ans	juillet-22	CITEVA	329
	Gestion des déchetteries 9 sur 11	Marché public de 3 ans	février-23	Elisys	293
	Transport des caissons des déchetteries	Marché public de 3 ans	mars-22	Citéva	767
	Transit des déchets	Marché public de 4 ans	février-23	VALDERUN	947
	Transport des déchets en provenance du transit			JS Transport	454
	Collecte des dépôts sauvages	Marché public de 3 ans	juin-23	Citéva/ BTP Kichenin	75
	Gestion du n° vert	Marché public de 3 ans	juin-23	AWP reunion	29
	convention police	convention		mairie	1 100
	contribution SYDNE	convention			14280

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2021 ont atteint **44 817 667 €** et sont, a contrario des dépenses, légères baisses par rapport à l'an dernier (-0.61 %). A noter qu'en 2020, les recettes des éco-organismes pour les filières REP ont connu une hausse exceptionnelle liée aux versements des reliquats 2018/2019. En 2021, une recette classique a été perçue d'où la baisse observée.

Avec des dépenses de fonctionnement en nette augmentation (+7.22 %) et des recettes légèrement en baisse (-0.61 %), le volume financier des recettes couvre toujours intégralement le coût du service, ce qui permet de ne pas s'appuyer sur le budget général de la collectivité.

Dépenses de fonctionnement : **40.9 M€ TTC**
 Recettes de fonctionnement : **44.8 M€ TTC**
 Versement section investissement : **3.8 M€ TTC**

Objet	Montant 2020	Montant 2021	Evolution
TEOM	41 463 799,00	42 176 748,00	1,72%
REGIE TRANSIT	422 634,24	322 829,96	-23,61%
REGIE RECETTE DECHETTERIE	7 120,00	29 777,00	318,22%
CONVENTION BAILLEURS	9 847,91	3 365,00	-65,83%
RSE	779 456,46	823 321,35	5,63%
DEPARTEMENT (Lutte anti vect)		58 800,00	
CITEO	2 286 498,80	1 227 531,14	-46,31%
CITEO PAPIER	63 840,88	64 029,87	0,30%
CITEO a lu		402,11	
OCAD3E	57 841,41	110 862,69	91,67%
TOTAL	45 091 038,70	44 817 667,12	-0,61%

La TEOM

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a représenté une recette de **42.1 M€** soit une progression de **+1.72%**.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) progresse **représente 94 % des recettes en 2021**.

Remarque : le taux de la TEOM est resté inchangé depuis 2012 à **14.80%**.

La recette Régie de Transit

A noter que dans le cadre du nouveau marché "gestion du transit de déchets de la CINOR" détenu par Valderun, une nouvelle recette est mise en place et porte sur la gestion des déchets professionnels. Cette prestation proposée aux « privés » porte sur la pesée + la reprise des déchets + le transport des déchets vers le site de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) + traitement du déchet à l'ISDND.

La RSE

La Redevance Spéciale d'élimination des déchets industriels banals offre aux administrations, commerces, industries et autres, l'opportunité d'utiliser la filière des déchets ménagers pour l'élimination des déchets issus de leurs activités, conformément à l'article L.2.333 du CGCT.

La CINOR a défini des seuils de litrage collecté annuellement pour les déchets mis en bac gris et en bac jaune au-delà desquels des sujétions techniques particulières seront nécessaires et dont le coût ne serait pas entièrement couvert par la RSE.

Bilan 2021 de la RSE sur le territoire de la CINOR :

année	2020	2021	variation
Nb contrat	922	980	6,29%
Montant	778 456	823 321	5,76%

Le nombre de contrat progresse **(+6.29 %)** et induit une hausse des produits **(+5.76%)**.

A noter, que cette redevance couvre strictement les dépenses du service. Il n'y a pas de recettes pour ces prestations réalisées et facturées à coût coûtant.

■ Seuil autorisé pour la collecte du bac gris :

La CINOR prend en charge la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères, à hauteur de **4 000 litres collectés par semaine**. Les producteurs de déchets supérieurs à ce seuil ont l'obligation de les faire collecter et valoriser, par leurs propres moyens, dans une installation agréée en vertu du décret du 13 juillet 1994.

■ Seuil autorisé pour la collecte du bac jaune :

Pour favoriser le tri et la valorisation des déchets recyclables, la CINOR instaure un seuil différentiel admissible à la RSE pour la collecte et le traitement des déchets conteneurs en bac jaune. Ce seuil est établi à **2 000 litres collectés par semaine**. Les producteurs de déchets supérieurs à ce seuil ont l'obligation de les faire collecter et valoriser, par leurs propres moyens, dans une installation agréée en vertu du décret du 13 juillet 1994.

Tarifs 2021 :

Cout unitaire des bacs gris : **0.0119 €/litre**

Cout unitaire des bacs jaune : **0.0098 €/litre**

Les recettes de valorisation

Eco emballages



En janvier 2018, la CINOR a signé le "Contrat pour l'Action et la Performance" (CAP) barème "F" avec l'éco-organisme CITEO (regroupement de Eco Emballages + EcoFolio).

Au terme d'échanges entre les collectivités des DROM-COM et CITEO, afin d'atténuer l'écart constaté entre les niveaux de soutiens accordés en métropole (80%) et ceux appliqués en outremer (20%), des mesures compensatoires de soutien ont été établies. Le soutien se voit ainsi majoré de + 2€/habitant (soit 6.8 €/hab/an pour la CINOR).

CITEO doit contribuer à l'émergence de filières de valorisation locales via le programme d'actions territorialisées, qui est à élaborer à l'échelle de l'île par mutualisant des gisements valorisables

Pour l'année 2021 la CINOR a obtenue **1 129 963 €** de soutien de cet éco organisme.
 Soutien : **1 192 840 €**
 Actions de sensibilisation : **99 123 €**

Eco folio

La filière des papiers graphiques s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et, ainsi, participer à la fin de vie de ses produits. Un éco-organisme, Ecofolio a été créé pour assumer cette responsabilité.

Les soutiens sont de plusieurs natures :

- un soutien financier au tri, au recyclage et à l'élimination des déchets issus des Imprimés visés par l'article L 541-10-1 du Code de l'environnement ;
- un accompagnement technique, et méthodologique à la communication.

La nouvelle convention d'Ecofolio a été conclue pour une durée de 4 ans à partir du 1er janvier 2019.

Les recettes réalisées sont de **64 029, 87 €**.

OCAD3E (éco système)

Eco-systèmes est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, depuis le 9 août 2006.

Conformément à la directive européenne 2002/96-CE et au décret du 20 juillet 2005, Eco-systèmes assure la mise en place sur tout le territoire français depuis le 15 novembre 2006, d'un dispositif national pour collecter, dépolluer et recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie (DEEE), à l'exception des lampes. Les recettes s'élèvent à **110 862 €**.



Conclusion



En 2021, les tonnages collectés sont en hausse pour atteindre **132 787 tonnes** de déchets ménagers et assimilés collectés sur la CINOR (+ 3,60 % par rapport à l'an dernier), ce qui équivaut à **626.55 Kg/hab**, pour une population de **211 936 habitants** (données INSEE).

L'objectif de réduction fixé dans la Loi Anti- Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) de 2020, de baisse de 15 % de la production de DMA d'ici 2030 par rapport à 2010. Bien qu'en 2020, nous étions à -13.60%, **en 2021, nous sommes à - 12,60 %.**

Il convient de noter que malgré la hausse des tonnages collectés, la part valorisée est en nette augmentation (+41.24 %) avec la mise en service du centre de Valorisation Multifilières (année pleine en 2021) soit 282,33 kg/habitant (59 835 tonnes), soit 45% du tonnage collecté. Cette tendance doit être poursuivie et accentuée.

L'atteinte de ces objectifs repose sur l'organisation d'un service public de gestion des déchets (SPGD) performant en lien avec les actions de la Direction Développement Durable (DDD) en matière de tri à la source des déchets valorisables, sur la multiplication des actions de prévention et de sensibilisation ainsi que sur l'efficacité des filières de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les déchets ménagers relevant de chaque périmètre de filière REP.

La CINOR entend mener en 2022, une réflexion globale sur l'ensemble des filières des déchets relevant de sa compétence, pour permettre une politique volontariste de développement d'activités qui préservent l'environnement, la cohésion sociale et la santé et qui contribue à la mise en œuvre de la transition écologique sur son territoire.

Ainsi d'ores et déjà, le marché de collecte poursuivra la mise en œuvre de **la collecte séparative des biodéchets** sur tout son territoire. L'objectif est de capter au moins 20% du tonnage du bac gris pour une valorisation énergétique via le centre de valorisation multi filières de Sainte Suzanne et une valorisation organique : co-compostage végétaux +biodéchets par compostage.

Fort de son succès, le parc de déchetteries sera développé, pour alimenter les filières de valorisation et correspondre au critère ADEME (une pour 15 000 habitants). La prospective foncière se poursuit cette année pour identifier trois parcelles sur St Denis et une seconde sur Ste Marie. Par ailleurs, l'ensemble des déchetteries sera doté de nouveaux outils, afin de moderniser nos équipements, fiabiliser les données et ainsi diminuer le coût de gestion de ces équipements.

Sur la base du recensement des sites d'implantation, **le déploiement des points d'apport volontaire** doit se poursuivre sur l'habitat collectif, eu égard aux tonnages

ainsi collectés, notamment en terme de recyclage (verre inclus) et aux nuisances évitées pour le cadre de vie de nos administrés.

Nos diverses initiatives de rationalisation des coûts (+1.81% de recettes), par notamment la refonte de nos marchés de prestations de service, doivent se poursuivre. Cette évolution favorable des recettes permet d'amortir le coût à l'utilisateur sans dégrader la qualité du service rendu.

Les modes d'optimisation de la gestion du service public de collecte et traitement des déchets, sources de recettes et d'économies, sont à privilégier (télégestion des tournées de vidage des bornes).

La lutte contre l'insalubrité sera renforcée par des collectes ponctuelles et le renforcement d'une brigade de police de l'environnement, constituée d'agents assermentés avec une expérimentation de la télésurveillance des sites de dépôts récurrents, en lien avec les polices municipales, police nationale et gendarmerie.

La mise en service de la **Ressourcerie** de La Mare Sainte Marie en 2015, une seconde en projet sur Sainte Suzanne ainsi que le projet d'implanter une Recyclerie sur Saint Denis participent également à la prévention des déchets. Nous accompagnerons les initiatives citoyennes en faveur de **l'économie circulaire**. Tout projet porteur de valorisation de déchets sera soutenu.

A l'issue du bilan des espaces de ré-emploi dans 3 déchetteries, ce dispositif pourrait être élargi autres déchetteries pour détourner au maximum les objets réutilisables de l'enfouissement. Des **actions de promotion du ré-emploi**, en partenariat avec le milieu associatif, sont prévues.

La valorisation et le réemploi seront des axes majeurs de notre politique de traitement des déchets. La CINOR accompagnera le développement de **filières de valorisation locales**, génératrices d'emplois, sur son territoire. Par l'identification des flux à potentiel rapide de développement économique, la conduite d'études de marché pour déterminer le seuil de rentabilité permettant l'autonomisation de la filière, structurer la chaîne opérationnelle (points de collecte, transport, site de valorisation). Pour structurer ces filières locales, les soutiens de l'éco-organisme CITEO et de l'ADEME sont d'ores et déjà acquis.

La rétribution du geste de tri (recours à la consigne) doit être étudiée comme levier d'encouragement au tri sélectif. Les partenariats doivent ainsi être recherchés et développés en ce sens.

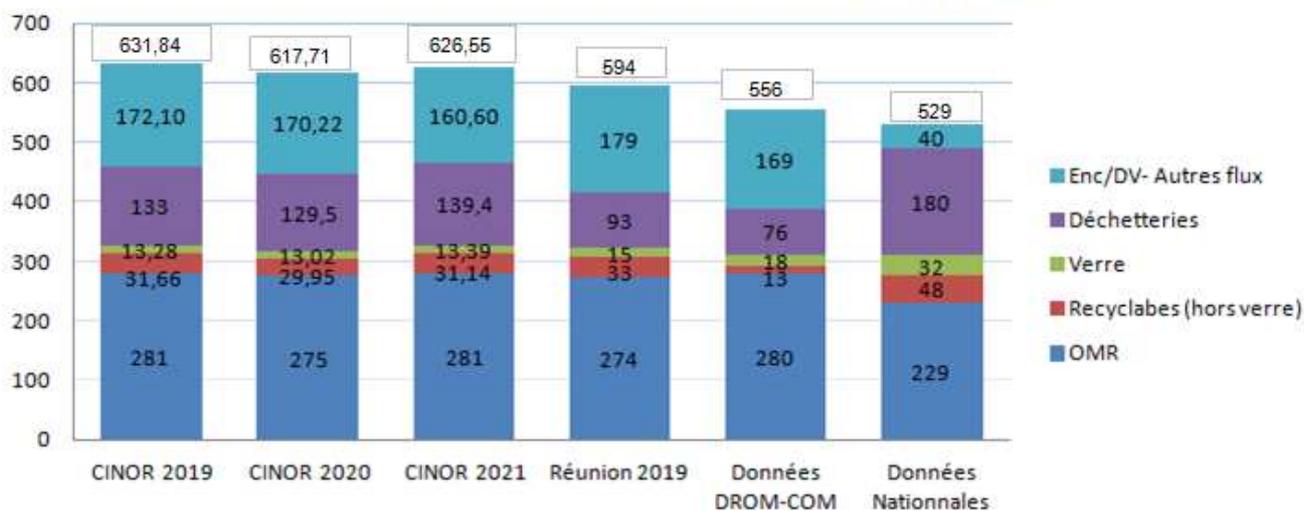
Il faudra investir le champ de **l'information de proximité et de la communication en direct** (application de géolocalisation des équipements, interactivité et informations en directe à l'utilisateur, rappel texto le soir pour sortir son bac).

A l'heure, où l'administré est légitimement plus regardant sur la qualité du service public, **la CINOR se doit de confirmer l'exemplarité de son service public de collecte et traitement des déchets ménagers de son territoire.**



Les Chiffres Clés

Evolution des ratios de collecte (kg/hab)

Matrice des coûts CINOR / Réunion

La méthode Compta cout , développée par l'ADEME, est une méthode d'enregistrement des charges et des produits propres à la gestion des déchets, selon un cadre précis, dénommé matrice. Ce cadre est construit en colonnes selon une logique flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, recyclables, déchets des déchetteries...) et en ligne selon les étapes techniques de gestion (prévention, collecte, transport traitement)

Cette méthode s'appuie sur les principes de la comptabilité analytique et permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer notamment de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts.

En 2009, l'ADEME a impulsé cette démarche concertée entre les 5 EPCI afin de disposer d'une base de données et d'un référentiel commun aux collectivités. Les résultats peuvent être partagés dans la base de données SINOE qui est actualisés chaque année par la collectivité. Ces données vont permettre ainsi d'établir des comparaisons entre les EPCI de la Réunion et aussi au niveau national.

Matrice des coûts (€/ hab)	CINOR 2019	CINOR 2020	CINOR 2021
coût complet = somes des charges	178,79	180,65	181,45
coût aidés (recettes industrielles et les soutiens des sociétés agréées	170,33	172,52	171,88
Total contribution des usagers (TEOM)	198,55	199,84	199,01
virement section investissement	20,32	33,18	18,047

**Coût aidé du service public
de gestion des déchets (en €HT/ hab)**

